



**UNIVERSITE DE ROUEN**

**Direction des Enseignements  
et de la Vie Etudiante**

[beve@univ-rouen.fr](mailto:beve@univ-rouen.fr)

24/11/08

Vous avez demandé des renseignements concernant la poursuite d'études supérieures à l'Université de Rouen, veuillez trouver ci-joint les informations nécessaires, et y apporter une attention toute particulière

Les textes ministériels, actuellement en vigueur, rendent indispensable l'accomplissement de certaines formalités préalablement à votre venue.

**I - DISPOSITIF CAMPUS France (Etudiants hors Union Européenne – Espace Economique Européen)**

Les candidats résidant dans les pays nommés ci-dessous :

- Algérie	- Congo-Brazaville	- Mali	- Tunisie
- Argentine	- Corée	- Maroc	- Turquie
- Bénin	- Côte d'Ivoire	- Maurice	- Vietnam
- Brésil	- Etats-Unis	- Mexique	
- Cameroun	- Gabon	- République Tchèque	
- Canada	- Guinée	- Russie	
- Chili	- Inde	- Sénégal	
- Chine	- Liban	- Syrie	
- Colombie	- Madagascar	- Taïwan	

doivent, pour retirer et déposer leur demande d'admission préalable (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de Licence), ou demande de validation des études (3<sup>ème</sup> année de Licence, Master ou Doctorat), se connecter à l'espace Campus France :

[http://www.\(nomdupays\).campusfrance.org](http://www.(nomdupays).campusfrance.org)

guichet unique pour tout étudiant ayant un projet d'études en France.

**II - Pour les autres pays (hors Union Européenne) n'ayant pas encore adhéré au dispositif Campus France :**

**A) Demande d'admission préalable (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de Licence)**

vous devrez, entre le **30 novembre et le 15 janvier pour la rentrée universitaire suivante** (par exemple : entre le 30 novembre 2007 et le 15 janvier 2008 pour la rentrée universitaire 2008/2009), prendre contact avec le service culturel de l'Ambassade de France de votre pays, afin d'y retirer un dossier de demande d'admission.

**ATTENTION :**

Si vous résidez en France et êtes *titulaire d'une carte de séjour d'une durée minimum d'un an*, ce dossier est à demander, aux mêmes dates, à l'Université la plus proche de votre domicile. (*attention : cette procédure est exclusivement réservée aux jeunes étudiants étrangers résidant en France*).

**AUCUNE INSCRIPTION NE PEUT ÊTRE EFFECTUÉE EN DEHORS DE CETTE PROCÉDURE, MÊME POUR LES ÉTUDES DE CAPACITÉ EN DROIT OU PAR CORRESPONDANCE**

Par ailleurs, il est indispensable pour être admis à entreprendre un cursus universitaire en France, que vous soyez titulaire du baccalauréat ou d'un titre ouvrant accès, dans votre pays, aux études que vous souhaitez suivre.

## **B) Demande de validation des études (3<sup>ème</sup> année de Licence, Master, Doctorat)**

Pour effectuer une demande de validation d'études vous devez impérativement contacter la scolarité du Centre/Institut/UFR\* auprès duquel vous souhaitez être admis. Les coordonnées des différentes composantes sont disponibles sur le site Internet de l'Université de Rouen : <http://www.univ-rouen.fr>

**ATTENTION** : Il est recommandé aux étudiants souhaitant s'inscrire en 3<sup>ème</sup> année de Licence, de procéder à une demande d'admission préalable en 2<sup>ème</sup> année de Licence, parallèlement, au cas où les études universitaires effectuées à l'étranger ne seraient pas reconnues comme suffisantes et donc validées pour l'entrée en 3<sup>ème</sup> année de Licence.

## **III - Etudiants Ressortissants de l'Union Européenne – Espace Economique Européen**

### **A) Admission en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de licence :**

Vous devez adresser à l'Université de Rouen, Bureau de la Vie Etudiante – 1, rue Thomas Becket – 76821 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex un dossier composé :

- d'une lettre de motivation pour une demande d'inscription,
- d'une photocopie de votre diplôme de fin d'études secondaires, accompagnée d'une photocopie du relevé de notes,
- d'une photocopie de votre pièce d'identité.

Cette démarche est à effectuer AVANT LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE chaque année pour la rentrée universitaire suivante (exemple : avant le 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour la rentrée universitaire 2008/2009).

### **B) Admission en 3<sup>ème</sup> année de Licence, Master, Doctorat :**

Pour effectuer une demande de validation d'études vous devez impérativement contacter la scolarité du Centre/Institut/UFR auprès duquel vous souhaitez être admis. Les coordonnées des différentes composantes sont disponibles sur le site Internet de l'Université de Rouen : <http://www.univ-rouen.fr>

## **IV - Bourses et/ou logement**

En ce qui concerne les conditions d'accueil, vous devez effectuer parallèlement une demande de logement aux services du C.R.O.U.S. (3, rue d'Herbouville 76042 Rouen Cedex – site Internet : <http://www.crous-rouen.fr>). Les demandes de renseignements concernant les bourses doivent également être adressées aux services du C.R.O.U.S (demande de Dossier Social Etudiant sur le site du CROUS entre le 15 janvier et le 30 avril).

**En effet, l'autorisation d'inscription et l'attribution d'une chambre en résidence universitaire constituent deux formalités totalement indépendantes. De plus, chaque année, le nombre de chambres en cité universitaire à Rouen est insuffisant pour assurer l'hébergement de tous les étudiants autorisés à s'inscrire.** Vous devez donc tenir compte de ce critère pour prendre votre décision définitive. Par ailleurs, aucune aide financière ne pourra être attribuée par les différents services universitaires.

\* UFR : Unité de formation et de recherche